



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2025- 056

Date :

29 JAN. 2025

Mis en ligne :

29 JAN. 2025

**Objet : Arrêté portant changement de véhicule - Licence 5**

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2213-2 et L2213-33 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** l'article L3121-1 et suivants du code des transports ;

**Vu** la loi n° 2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 13-2024-02-16-00006 du 16 février 2024 relatif aux tarifs des taxis dans le département des Bouches-du-Rhône ;

**Vu** l'arrêté municipal n° 20-86, du 27 mai 2020 portant délégation de signature à Madame Isabelle CHAUVIN, dans le cadre des activités liées aux commerces ;

**Vu** l'arrêté municipal n° 17-67 du 4 avril 2017 portant transfert de la licence 5 à Monsieur Gérard JAURAS ;

**Considérant** la communication par Mr Gérard JAURAS d'une nouvelle carte grise et du carnet métrologique, attestant du changement de véhicule dans le cadre de son activité ;

**Considérant** la modification des conditions d'exploitation de la licence n° 5 ;

### ARRÊTÉ

#### Article 1

Le véhicule utilisé par M. Gérard JAURAS, titulaire de la licence n° 5, société TAXI PLEIN SUD sise 25 bis avenue De Lattre De Tassigny, immeuble "Le Saint Charles" à 13700 Marignane - n° de SIRET 438 789 810 000 27, depuis le 4 avril 2017 est à présent le suivant :

- Marque : VOLKSWAGEN
- Modèle : PASSAT
- Immatriculation : GX-709-BG

Les caractéristiques du taximètre sont :

- Marque : DIGITEX
- Modèle : M1
- N° de série : 140223016596

#### Article 2

Le détenteur de l'autorisation de stationnement devra fournir annuellement la police d'assurance couvrant son activité.

#### Article 3

Le véhicule d'exploitation devra présenter les caractéristiques prévues à l'article R 3121-1.

Le détenteur signalera immédiatement tout changement modifiant ou aliénant les termes de ce document (changement de véhicule, cessation d'activité, dépôt de bilan...). Le changement de véhicule, la cessation d'activité ou la cession de licence entraîne de fait la résiliation de la présente autorisation.

#### **Article 4**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 5**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 6**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice Economie Emploi,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Sous-préfecture d'Istres.



**Isabelle CHAUVIN**  
Conseillère municipale  
Déléguée aux commerces